



RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2025

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC

Adopté le 21 janvier 2026
Résolution numéro 2026-018

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	3
RÉPARTITION DU FONDS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION.....	6
LISTE DES PROJETS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION	7
CONCLUSION	9

MISE EN CONTEXTE

Le 30 octobre 2019, le gouvernement du Québec et les représentants du milieu municipal ont conclu le Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes. Avec ce nouveau partenariat, le milieu municipal bénéficiera de gains de 1,2 G\$ générés par de nouvelles initiatives, entre autres par la création du nouveau Fonds régions et ruralité (FRR). Cette entente permettra à l'ensemble des municipalités de mieux s'adapter à l'évolution des enjeux socioéconomiques et aux réalités contemporaines.

Le Fonds régions et ruralité se décline en quatre volets distincts, dont le volet 2 portant sur le *Soutien à la compétence de développement local et régional*. Ce Fonds est en continuité avec le Fonds de développement des territoires (2015-2020). Il vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

Conformément à l'entente de gestion conclue avec le gouvernement, les mesures auxquelles les MRC peuvent affecter les sommes reçues dans le cadre de ce volet peuvent notamment porter sur les objets suivants :

- La réalisation de leurs mandats au regard de la planification, de l'aménagement et du développement ;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) ;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise ;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement avec des ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, d'autres partenaires ;
- Le soutien au développement rural.

La MRC assume donc la gestion de ce volet. Il lui appartient d'identifier ses propres priorités d'intervention et de mettre en place ses politiques de soutien à son milieu.

Dans le cadre de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité volet 2 – soutien à la compétence de développement local et régional des MRC (FRR-2) qui s'est conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC d'Acton le 31 mars 2020, la MRC a l'obligation de produire un rapport annuel d'activités au bénéfice de la population de son territoire.

Ce rapport permet de faire état de l'utilisation des sommes en provenance du FRR-2 et des résultats atteints en lien avec les priorités d'intervention en matière de développement local et régional adoptées par le conseil de la MRC.

Les priorités d'intervention de la MRC pour l'année 2025 ont été adoptées par le conseil le 12 février 2025 et sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre le schéma d'aménagement révisé de la MRC – Analyser la conformité et approuver les règlements d'urbanisme locaux, produire des avis aux ministères et organismes gouvernementaux, initier des actions découlant des politiques d'aménagement, etc.
2. Se doter d'outils d'aménagement et d'urbanisme conformes aux nouvelles réalités et assurer une cohésion entre les différents outils d'aménagement du territoire – Réviser et/ou modifier le schéma d'aménagement révisé et les plans et règlements d'urbanisme en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.
3. Offrir un soutien aux municipalités locales de la MRC par de l'expertise professionnelle en urbanisme et en géomatique.
4. Assurer une saine gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC d'Acton en conformité avec la Loi sur les compétences municipales – Réaliser les travaux d'entretien requis et demandés, faire appliquer le règlement de la MRC visant à assurer le libre écoulement des eaux et faire de la sensibilisation auprès des principaux utilisateurs des cours d'eau.
5. Assurer un soutien au développement local par la mise en œuvre de la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement.
6. Stimuler et faciliter le développement économique et social du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif – Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire – Porter les politiques et plans d'action permettant de définir et structurer les enjeux issus des besoins de la communauté.
7. Jouer un rôle de facilitateur du développement culturel et de médiateur culturel de la MRC dans la création de projets structurants – Accompagner, conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement.
8. Accompagner les initiatives structurantes de développement agricole et forestier de notre territoire, issues du plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) afin de mieux répondre aux besoins des producteurs agricoles et des propriétaires forestiers.
9. Participer à des initiatives de développement régional, entre autres par la signature d'ententes sectorielles montérégiennes sur le développement de projets mobilisateurs.

10. S'assurer que la MRC joue pleinement son rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Québec et les municipalités locales de son territoire – Réaliser toute activité reliée à une compétence ou à une responsabilité de la MRC dévolue par une loi (sécurité incendie, évaluation foncière, gestion des matières résiduelles, etc.)
11. Augmenter l'appui au développement social sur notre territoire par l'accompagnement d'initiatives issues de la communauté, des organismes et des enjeux apportés par le plan d'amélioration des conditions de vie et de la participation sociale de la MRC d'Acton.
12. Améliorer les infrastructures de transport actif sur le territoire de la MRC – Réaliser des travaux de mise en valeur intégrée et de réfection des haltes, des aires de repos et de la signalisation sur la piste cyclable La Campagnarde.
13. Permettre une gestion durable des milieux humides et hydriques du territoire de la MRC – Mettre en œuvre le plan d'action du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Acton.
14. Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti de la MRC – Identifier, caractériser et sélectionner les immeubles et les secteurs à potentiel patrimonial de la MRC.

Le territoire de l'entente du FRR-2 couvre les 8 municipalités de la MRC : Acton Vale, Béthanie, Canton de Roxton, Roxton Falls, Saint-Nazaire-d'Acton, Saint-Théodore-d'Acton, Sainte-Christine et Upton.

RÉPARTITION DU FONDS PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

- | | |
|--|---------------|
| 5. Assurer un soutien au développement local par la mise en œuvre de la Politique du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) et accompagner les collectivités dans leurs efforts de développement. | 173 490,34 \$ |
| 6. Stimuler et faciliter le développement économique et social du territoire grâce à l'accompagnement et le soutien à l'entrepreneuriat privé et collectif – Offrir de l'expertise-conseil et des outils financiers adéquats aux entrepreneurs pour démarrer, développer et réaliser leurs projets d'entreprise et ainsi générer de la richesse durable sur le territoire – Porter les politiques et plans d'action permettant de définir et structurer les enjeux issus des besoins de la communauté. | 8 500,00 \$ |
| 7. Jouer un rôle de facilitateur du développement culturel et de médiateur culturel de la MRC dans la création de projets structurants – Accompagner, conseiller et soutenir les intervenants et les organismes de la MRC dans leurs projets de développement. | 13 587,61 \$ |
| 9. Participer à des initiatives de développement régional, entre autres par la signature d'ententes sectorielles montérégiennes sur le développement de projets mobilisateurs. | 15 759,00 \$ |

La MRC d'Acton a utilisé une somme de 211 336,95 \$ pour la réalisation des priorités d'intervention pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2025 du Fonds Régions et ruralité (FRR – Volet 2). Une somme de 510 779,37 \$ est engagée mais non dépensée au 31 mars 2025.

LISTE DES PROJETS DU VOLET 2 PAR PRIORITÉ D'INTERVENTION

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2025
5	Chambre de commerce de la région d'Acton	Partenariat pour activités	25 500	8 500
5	Comité Sports, Loisirs et Culture de Saint-Nazaire-d'Acton	Exposition temporaire Lucien Francoeur	3 354	1 354
6	Comme avant collabo agricole	Démarrage - Entreprise	320 000	5 000
9	Concertation RTDM	Contribution annuelle	795 717	15 759
5	Coopérative de Solidarité de Santé de la MRC d'Acton	Partenariat - Communications	120 000	40 000
5	Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN)	Ressource humaine en comptabilité	45 000	15 000
6	Jennifer Harel	Démarrage d'un service de garde en milieu familial	10 000	3 500
5	La Régie de loisirs de Roxton Falls	Bonification de l'offre littéraire et équipements 2024	20 090	8 036
5	Levier Alimentaire	Marché de Sainte-Christine	27 300	2 000
7	Loisirs de Sainte-Christine (Bagot) inc.	Spectacle culturel (conte, danse, chant et marionnettes) pour enfants	2 000	80
7	MRC d'Acton	Accès culture 2025-2026	89 128	13 508

Priorité d'intervention (voir liste pages 4-5)	Identification du bénéficiaire	Titre du projet	Coût total du projet (\$)	Montant du FRR versé (\$) 2025
5	Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton	Réfection du stationnement du terrain des loisirs	100 000	25 000
5	Municipalité d'Upton	Installation d'une toilette intelligente avec écran intégré au Centre communautaire	69 999	25 000
5	Productions artistiques région d'Acton (PARA)	Fonds de roulement - Salle Laurent-Paquin	42 000	14 000
5	Régie de loisirs de Roxton Falls	Bonification de l'offre littéraire et équipements de la bibliothèque	31 000	12 600
5	Théâtre de la Dame de Coeur	Recherche et développement	66 000	22 000

CONCLUSION

Par sa contribution, le FRR a permis à la MRC d'Acton de poursuivre ses activités de développement local et régional et d'assurer la continuité de l'ensemble de nos activités et projets malgré le contexte pandémique auquel nous avons fait face.

Le développement de notre région est au cœur des décisions prises par nos élus et notre organisation et les sommes reçues du FRR permettent de poser des actions concrètes pour nos citoyens. Nous sommes fiers de nos réalisations collectives et la participation de la population au développement de notre collectivité est un apport inestimable.